

le vendredi 19 décembre 2003

10 h

Prière.

Le président informe la Chambre que, en application de l'article 9 du Règlement, il a reçu avis d'une question de privilège du député d'Îles-de-Fundy relativement à des propos tenus par le ministre des Finances pendant la période des questions d'hier. Le président signale l'intention de M. Allaby de proposer, appuyé par M. Lamrock, la motion suivante :

que soit renvoyée au Comité permanent des privilèges l'accusation portée contre le ministre des Finances d'avoir tenu des propos trompeurs à la Chambre.

Le président annonce à la Chambre qu'il se prononcera sur l'affaire dans deux heures, conformément au Règlement de la Chambre.

M. S. Graham (Kent) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens du Nouveau-Brunswick, qui demandent que tout l'avoir ne soit pas inclus dans l'évaluation financière de Services familiaux et communautaires en vue de déterminer la subvention pour le placement en foyer de soins d'un être cher. (Pétition 19.)

M. Allaby (Îles-de-Fundy) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de l'île Deer, qui exhortent le ministre des Services familiaux et communautaires à convertir une part des logements du complexe pour personnes âgées de l'île Deer en résidences-services. (Pétition 20.)

M. Allaby (Îles-de-Fundy) dépose sur le bureau de la Chambre, au nom d'insulaires de Campobello, une pétition exhortant la ministre du Tourisme et des Parcs à aménager les neuf trous restants au terrain de golf du parc Herring Cove, afin de créer une attraction importante et de faire de Campobello un pilier de la croissance dans le secteur touristique. (Pétition 21.)

L'hon. P. Robichaud dépose sur le bureau de la Chambre un document intitulé *Projet de la Route Transcanadienne : Demande de Qualification pour la conception, la construction, le financement, l'exploitation, l'entretien et la réfection d'une route à quatre voies entre Saint-Léonard et Longs Creek.*

L'hon. M. Volpé dépose sur le bureau de la Chambre des extraits du chapitre 2 du *Rapport du vérificateur général 2001*, chapitre intitulé «Indicateurs de l'état des finances de la province», ainsi qu'un document intitulé *Réaction à de l'information erronée sur une émission d'obligations de 500 000 000 \$ US*.

M. Lamrock donne avis de motion 68 portant que, le mardi 30 décembre 2003, appuyé par M. Murphy, il proposera ce qui suit :

attendu que le nombre de dossiers d'élèves ayant des besoins spéciaux dans le système scolaire du Nouveau-Brunswick a presque triplé au cours de la dernière décennie ;

attendu que les formules de financement des écoles ne tiennent pas compte de la nouvelle demande ;

attendu que le financement des écoles pour les aides-enseignants est fondé sur la population plutôt que sur le nombre de dossiers dans une école donnée ;

attendu que le personnel enseignant, les aides-enseignants, les parents et les enfants ont des difficultés dans des salles de classe où l'aide est insuffisante et où les besoins sont trop nombreux ;

qu'il soit résolu que la Chambre demande à la ministre de l'Éducation d'examiner le mécanisme actuel de financement de l'aide scolaire aux enfants ayant des besoins spéciaux pour que chaque enfant obtienne l'aide dont il a besoin pour réussir.

M. Lamrock donne avis de motion 69 portant que, le mardi 30 décembre 2003, appuyé par M. Boudreau, il proposera ce qui suit :

attendu que de nombreuses études internationales ont montré une corrélation directe entre la présence de bibliothèques scolaires bien financées et les capacités de lecture et d'écriture des enfants ;

attendu que la participation des bibliothécaires scolaires au chapitre de la préparation de plans de leçons, de l'aide au personnel enseignant et des conseils aux élèves a amélioré les résultats des élèves aux tests de lecture et d'écriture ;

attendu que, bien que le *Plan d'apprentissage de qualité* fixe comme objectif de donner des cartes de bibliothèque publique aux élèves, il ne fait aucune mention de l'amélioration des bibliothèques dans nos écoles ;

qu'il soit résolu que la Chambre demande à la ministre de l'Éducation de préparer un addenda au *Plan d'apprentissage de qualité*, fixant des objectifs clairs à l'égard du financement, du fonds documentaire et de la dotation en personnel des bibliothèques scolaires.

M. Lamrock donne avis de motion 70 portant que, le mardi 30 décembre 2003, appuyé par M. Burke, il proposera ce qui suit :

attendu que la route provinciale 8 traverse le quartier résidentiel de Marysville aux rues Bridge et Canada ;

attendu que la fréquence élevée d'accidents liés à des camions présente une menace continue à la vie et à la sécurité des gens qui habitent Marysville ;

attendu que le ministre des Transports a promis, dans le budget de capital de 2004-2005, d'entamer des discussions avec la ville de Fredericton afin de commencer les travaux en vue de la voie de détournement de Marysville ;

qu'il soit résolu que la Chambre exprime son appui à l'égard des efforts que déploiera le ministre des Transports pour faire de la voie de détournement de Marysville une réalité et qu'elle exhorte le ministre des Transports à prendre toute mesure raisonnable pour s'assurer que la province est prête à engager des fonds dans le projet de voie de détournement de Marysville dans le budget de capital de 2005-2006.

L'hon. M. Green annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après la troisième lecture, passe à la cérémonie de la sanction royale.

Est lu une troisième fois le projet de loi suivant :

8, *Loi modifiant la Loi sur les normes d'emploi.*

Il est ordonné que ce projet de loi soit adopté.

À la mise aux voix de la motion portant que le projet de loi 9, *Loi modifiant la Loi sur l'aide aux municipalités*, soit maintenant lu une troisième fois, un vote nominal est demandé. La motion portant troisième lecture est adoptée par le vote nominal suivant :

POUR : 27

l'hon. M ^{me} Blaney	M. Sherwood	l'hon. M. Huntjens
l'hon. E. Robichaud	l'hon. M. Steeves	M. Betts
l'hon. M. Mesheau	l'hon. M ^{me} Dubé	M. Malley
l'hon. M. Volpé	l'hon. M ^{me} Poirier	M. Williams
l'hon. M. Lord	l'hon. M. Ashfield	M. Carr
l'hon. M. Green	l'hon. M. Fitch	M. MacDonald
l'hon. D. Graham	l'hon. M ^{me} Fowlie	M. Stiles
l'hon. M. Mockler	l'hon. P. Robichaud	M. Holder
l'hon. M ^{me} MacAlpine	l'hon. M. Alward	M. C. LeBlanc

CONTRE : 24

M. McGinley	M ^{me} Weir	M. Arseneault
M. Jamieson	M. Ouellette	M. Foran
M. MacIntyre	M ^{me} Robichaud	M. Albert
M. Allaby	M. Lamrock	M. A. LeBlanc
M. S. Graham	M. Targett	M. Paulin
M. Armstrong	M. Burke	M. Doucet
M. Landry	M. Murphy	M. Boudreau
M. Branch	M. Kenny	M. Brewer

Le projet de loi 9, *Loi modifiant la Loi sur l'aide aux municipalités*, est en conséquence lu une troisième fois et adopté.

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

- 10, *Loi concernant l'impôt foncier sur les biens des universités* ;
- 11, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur l'essence et les carburants* ;
- 12, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur le tabac*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

S.H. le lieutenant-gouverneur est annoncé et, invité à faire son entrée, prend place au trône.

Le président s'adresse à Son Honneur, en ces termes :

Qu'il plaise à Votre Honneur,

L'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick a adopté au cours de la séance actuelle plusieurs projets de loi que je prie respectueusement en son nom Votre Honneur de sanctionner.

Le greffier adjoint donne lecture du titre des projets de loi, que voici :

- 8, *Loi modifiant la Loi sur les normes d'emploi;*
- 9, *Loi modifiant la Loi sur l'aide aux municipalités;*
- 10, *Loi concernant l'impôt foncier sur les biens des universités;*
- 11, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur l'essence et les carburants;*
- 12, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur le tabac.*

Son Honneur accorde sa sanction en ces termes :

La reine le veut. It is the Queen's wish.

La greffière de l'Assemblée législative proclame la sanction de Son Honneur, en ces termes :

Au nom de Sa Majesté, S.H. le lieutenant-gouverneur sanctionne ces projets de loi, les édicte et en ordonne l'impression.

Son Honneur se retire de la Chambre, et le président reprend le fauteuil.

Le président rend la décision suivante relativement à la question de privilège soulevée plus tôt dans la séance par M. Allaby (Îles-de-Fundy) :

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE

Je suis prêt à statuer. J'ai examiné la transcription de la période des questions d'hier. J'ai écouté et pesé les explications du député de l'opposition et du ministre. L'affaire met en jeu un différend entre deux parlementaires sur des points de fait. Des questions de privilège semblables, relatives à de prétendues réponses inexactes et trompeuses pendant la période des questions, ont été soulevées à maintes reprises à l'Assemblée. Abstraction faite de la décision de l'hon. M. Milliken, la jurisprudence, à notre Chambre et dans les autres corps législatifs, va toujours dans le même sens. Je crois qu'elle cadre avec une décision que j'ai rendue il y a un an ou deux.

En bref, un débat à l'Assemblée sur des points de fait ne peut être tranché par le président de la Chambre et ne constitue pas une question de privilège. Je conclus en conséquence que le député d'Îles-de-Fundy n'a pas établi qu'il s'agit de prime abord d'une question de privilège.

Il est unanimement convenu de modifier l'horaire, à savoir de suspendre la séance de 13 h à 13 h 30 et de siéger jusqu'à 17 h.

L'hon. M. Green annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après la deuxième lecture et moyennant le consentement unanime de la Chambre, débâte la motion 71 puis se forme en Comité des subsides pour étudier le budget de capital du ministère de l'Éducation et de celui de l'Approvisionnement et des Services et reprendre l'étude du volume II du budget supplémentaire pour 2002-2003, après quoi la Chambre reprendra le débat sur l'amendement proposé de la motion 48.

Est lu une deuxième fois le projet de loi suivant :

27, Loi supplémentaire de 2003-2004 (1) portant affectation de crédits.

Il est ordonné que ce projet de loi soit renvoyé au Comité plénier.

Sur autorisation de la Chambre, l'hon. M. Volpé, appuyé par l'hon. M. Lord, propose ce qui suit :

attendu que le gouvernement du Nouveau-Brunswick a le 18 octobre 1996 conclu avec le gouvernement du Canada l'Entente intégrée globale de coordination fiscale, en vue d'harmoniser la taxe fédérale sur les produits et services et la taxe de vente provinciale ;

attendu que la *Loi sur la taxe de vente harmonisée* de la province est entrée en vigueur le 1^{er} avril 1997 ;

attendu que le lieutenant-gouverneur en conseil a le 4 septembre 2003 autorisé le ministre des Finances à conclure une entente modifiant l'Entente intégrée globale de coordination fiscale ;

attendu que le paragraphe 2(3) de la *Loi sur la taxe de vente harmonisée* exige que le ministre des Finances dépose pour étude à l'Assemblée législative une résolution à l'égard du changement ou de l'entente visée au paragraphe 2(2) dans les 10 jours qui suivent sa proposition ou son exécution si l'Assemblée législative siège, ou, si l'Assemblée législative ne siège pas, dans les 10 plus prochains jours où elle siège ;

qu'il soit résolu que l'Assemblée législative ratifie et confirme, conformément au paragraphe 2(2) de la *Loi sur la taxe de vente harmonisée*, l'entente modifiant l'Entente intégrée globale de coordination fiscale, que la province du Nouveau-Brunswick a conclue avec le gouvernement du Canada, ainsi que la province de Terre-Neuve-et-Labrador et la province de Nouvelle-Écosse. (Motion 71.)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides sous la présidence de M. C. LeBlanc.

À 13 h 15, le président du comité suspend la séance jusqu'à 13 h 45.

13 h 47

La séance reprend sous la présidence de M. C. LeBlanc.

Après un certain laps de temps, M. Holder prend le fauteuil.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil. Le président du comité, M. Holder, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi, a adopté plusieurs crédits et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie; la motion est adoptée.

Voici les crédits dont il est fait rapport :

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
VOLUME II
COMPTE ORDINAIRE
2002-2003

	Votés (\$)
ENTREPRISES NOUVEAU-BRUNSWICK	
Développement industriel et entreprises	0,00
GOUVERNEMENT GÉNÉRAL	
Régimes d'avantages sociaux	10 370 611,54
Régimes de pension prévus par la loi, prestations accumulées et subventions	18 427 471,35
Provision pour pertes	2 615 583,73
MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DU MIEUX-ÊTRE	
Santé publique et services médicaux	7 861 126,09
Services des établissements	11 683 557,16

MINISTÈRE DE LA JUSTICE	
Services aux tribunaux	1 203 169,04
ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE	
Bureau du directeur général des élections	169 663,80
COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DES PROVINCES MARITIMES	
Administration	24 591,00
Aide aux universités	1 425 239,00
MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ÉNERGIE	
Secrétariat de l'énergie	795 518,34
MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE	
Services de sécurité	645 872,05
MINISTÈRE DE L'APPROVISIONNEMENT ET DES SERVICES	
Groupe des bâtiments	1 406 182,23
MINISTÈRE DU TOURISME ET DES PARCS	
Administration	180 401,27
Infrastructure d'entreprise et du tourisme	1 191 349,25
MINISTÈRE DES TRANSPORTS	
Entretien pendant l'hiver	8 841 146,04
COMPTE DE CAPITAL	
MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DU MIEUX-ÊTRE	
Hôpitaux publics - Biens d'équipement	1 796 613,84
MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ÉNERGIE	
Améliorations des biens immobiliers	(800 000,00)

La Chambre adopte ces crédits.

Le débat ajourné reprend sur l'amendement de la motion 48 proposé par M. Lamrock, appuyé par M. Targett, dont voici le texte :

AMENDEMENT

que la motion 48 soit amendée comme suit :

par l'insertion, après le mot « procédure », du passage suivant :

« , sauf aux recommandations modifiant l'article 81 du Règlement ».

L'amendement, mis aux voix, est adopté.

Le président met en discussion le texte amendé de la motion 48, proposée par l'hon. M. Green, appuyé par l'hon. P. Robichaud, dont le texte suit :

que la Chambre adhère aux recommandations formulées dans le premier rapport du Comité permanent de la procédure, sauf aux recommandations modifiant l'article 81 du Règlement.

La motion 48 amendée, mise aux voix, est adoptée.

Sur autorisation de la Chambre, l'hon. M. Green, appuyé par M. Lamrock, propose ce qui suit :

qu'il soit résolu que l'Assemblée législative reconnaisse et confirme l'entente conclue entre le gouvernement et l'opposition officielle, dont la teneur suit :

le gouvernement et l'opposition officielle conviennent de fournir chacun, aux fins d'un accord de pairage, le nom d'un membre de leurs caucus respectifs pour indiquer que les deux ne participeront à aucun vote nominal tenu au cours des délibérations des comités pléniers pendant la 55^e législature. (Motion 72.)

La question proposée, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion, mise aux voix, est adoptée.

La séance est levée à 17 h 10.